

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3202

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Programme d'appui aux collectivités locales pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les gros bourgs à l'est du Sénégal - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET)**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3202**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Programme d'appui aux collectivités locales pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les gros bourgs à l'est du Sénégal - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET)**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des Eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini, lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000, de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Fondé en 1976, le GRET (Groupe de recherche et d'échanges technologiques) est une association sans but lucratif, regroupant des professionnels du développement solidaire. Il soutient des processus de développement durable, en milieux urbain et rural, en s'appuyant sur l'équité sociale, la promotion économique et le respect de l'environnement. Actif dans 30 pays, le GRET compte 13 représentations permanentes en Asie, en Afrique, en Amérique Latine, notamment dans des projets d'eau potable et d'assainissement innovants. Au Sénégal, le GRET intervient dans la vallée du Fleuve sur des problématiques d'accès à l'eau potable et l'assainissement depuis plus de 10 ans.

À l'est du Sénégal, de grosses localités rurales sont confrontées à d'importants problèmes d'accès à l'eau, malgré les investissements consentis dans les années 90 et l'existence de ressources financières liées à la migration. La gestion traditionnelle par les comités de gestion a atteint ses limites vu la taille des réseaux et le niveau de service attendu par les usagers (connexions domiciliaires, eau potable et en continu, etc.). Si bien que l'on constate une dégradation des installations parfois jusqu'à l'arrêt complet du service.

Le projet ici présenté constitue la dernière phase d'un programme engagé en 2008 qui vise à concevoir, tester et valider des solutions de gestion des services d'eau potable et d'assainissement adaptées intégrant la société civile et le secteur privé sénégalais pour répondre aux attentes des usagers souhaitant un service amélioré à domicile. Les collectivités participent et planifient les interventions. L'objectif du programme est d'améliorer le bien être des populations de villages ruraux de l'est du Sénégal par la planification hydraulique à l'échelon des collectivités locales et le développement de services d'eau et d'assainissement faisant appel à des solutions techniques adaptées et des dispositifs organisationnels intégrant le secteur privé.

Soutenu à 2 reprises par le Fonds eau (en 2007 et 2011), ce programme entre dans sa dernière année d'exécution. Cette dernière phase consiste à :

- finaliser des travaux sur la station de traitement de Diawara,
- équiper le 2° forage,
- finaliser le réseau de distribution de Diawara par la pose d'une dernière ligne dans les rues secondaires et installer des branchements domestiques par l'ASUFOR (Association des usagers du forages).

Le projet est évalué à un total de 178 506 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 50 000 €.

Lors de sa séance du 12 juin 2012, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 33 500 €, Veolia Eau apportant 16 500 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 16 500 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme d'appui aux collectivités locales pour l'accès à l'eau potable et assainissement dans les gros bourgs à l'est du Sénégal,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 33 500 €, au titre de l'année 2012, à l'association Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET) dont le siège est situé Campus du Jardin tropical, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent sur Marne Cedex,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association GRET définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 16 500 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense correspondante, à savoir une subvention d'équipement de 33 500 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 16 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.